

PROJET DÉPARTEMENTAL D'INSERTION VERS L'EMPLOI 2023-2028



ladrome.fr



- L A
D R O
M E -

LE DÉPARTEMENT

1. DIAGNOSTIC CONTEXTE DRÔMOIS

1 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES RELATIVES À L'EMPLOI SUR LE TERRITOIRE

L'essentiel de l'activité économique du Département se situe à l'ouest, le long de la vallée du Rhône, où se concentre par ailleurs une majorité de la population.

Le Département compte 209 147 salariés (en évolution de + 4,5 % par rapport au niveau d'avant-crise) répartis ainsi : 42 % dans le secteur tertiaire marchand, 29 % dans le tertiaire non marchand, 20 % dans l'industrie, 7 % dans la construction et 2 % dans l'agriculture.

La dynamique économique est forte sur le territoire drômois avec une hausse de 18,7 % du nombre de recrutements de plus d'un mois (hors intérim) pour un total de 74 242 recrutements entre juin 2021 et 2022. Cette tendance est cependant moins importante en Drôme qu'en moyenne sur la région Auvergne-Rhône-Alpes où l'on observe une hausse de 26,2 % du nombre de recrutements sur la période.

Cette dynamique est ralentie par de fortes difficultés de recrutements pour les employeurs sur les filières dites en tension sur l'ensemble du Département de la Drôme. Cela concerne, les services de santé (82 % des projets de recrutements sont jugés difficiles), le bâtiment et les travaux publics (80 %), le transport logistique (76 %), l'hôtellerie et la restauration (67 %), mais aussi l'aide à la personne, l'agroalimentaire, l'agriculture et la filière bois (les métiers de la forêt comme les métiers pour les entreprises de la 2^e transformation) particulièrement concernés par l'emploi saisonnier.

On observe aussi des tensions localisées sur le secteur de la maroquinerie de luxe (agglomération Valence / Romans), le tourisme (Drôme Provençale, Baronnies), l'énergie et le nucléaire (Tricastin).

2 LE CHÔMAGE DANS LA DRÔME

Fin juin 2022, le taux de chômage dans le Département s'élève à 8 % contre 6,4 % en Auvergne-Rhône-Alpes. Malgré une baisse de près d'un point depuis 2019, le Département détient le 2^e plus fort taux de chômage de la Région.

La part des demandeurs d'emplois de catégorie A, à savoir les personnes tenues de rechercher un emploi et sans activité, a baissé de 13,8 % sur un an. La baisse est significative chez les jeunes de moins de 25 ans (-25,8 %). La reprise économique actuelle se traduit également au niveau régional avec une dynamique quasi similaire constatée pour la région Auvergne-Rhône-Alpes (-13,9 % de demandeurs d'emplois de catégorie A).

On constate cependant des disparités sur le territoire où la baisse la plus importante se fait sentir sur l'arrondissement de Valence (-14,1 %) tandis que l'arrondissement de Nyons est moins impacté (- 12,8 %).

On note également que le retour sur le marché de l'emploi reste plus difficile pour les personnes peu ou pas diplômées (niveau infra-bac) et les demandeurs d'emploi de longue durée. Pour rappel, la population de la Drôme est faiblement diplômée avec 28 % de la population de plus de 15 ans sans aucun diplôme ou de niveau Brevet, 25,7 % avec CAP/BEP, 17,9 % avec BAC et 28,5 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur (BAC+2 à BAC+5).

TAUX DE PAUVRETÉ ET RSA DANS LE DÉPARTEMENT

La Drôme connaît un taux de pauvreté supérieur au taux régional (14,6 % contre 12,8 %) et particulièrement fort chez les moins de 30 ans (20,9 %). La pauvreté est proportionnellement plus forte dans les zones rurales, comme Tricastin-Baronnies (20,5 % des ménages), ou encore le Diois (22 %). La pauvreté est aussi concentrée dans des quartiers urbains, notamment à Montélimar ou Romans. Enfin, la part de bénéficiaires RSA Travailleurs non salariés (indépendants, auto-entrepreneurs) est importante en Drôme, particulièrement sur la Vallée de la Drôme.

Au mois de juin 2022, on recense 10 690 allocataires du RSA ce qui correspond à une baisse par rapport à l'année précédente de 7,4 %. La baisse du nombre d'allocataires est moins marquée à l'échelle régionale (-3,5 %).

La tranche d'âge la plus représentée est la catégorie 30-39 ans qui concentre 30,02 % des allocataires du RSA. On constate également une sur-représentation des personnes peu ou pas qualifiées puisque 66 % des bénéficiaires du RSA en Drôme ont un niveau de formation infra bac.

La reprise économique ne semble donc pas en Drôme profiter à l'ensemble des demandeurs d'emploi et la levée des freins périphériques à l'accès à l'emploi se confirme comme étant un enjeu majeur de l'insertion. Beaucoup d'entreprises du territoire sont en difficultés de recrutement, il s'agit donc d'un contexte favorable à la promotion et la valorisation des publics en insertion les plus éloignés de l'emploi : leur accès à l'emploi est un enjeu actuel majeur.

Le développement économique du territoire doit pouvoir bénéficier à tous ce qui nécessite un travail conjoint, en complémentarité avec l'action des partenaires du Département, sur ces différents enjeux.

Ainsi les grands enjeux actuels en matière d'emploi et d'insertion pour le territoire drômois sont triples :

- Renforcer l'employabilité des personnes et permettre l'accès à l'emploi pour tous les publics à travers des parcours adaptés aux personnes et à leurs situations, et le Projet départemental d'insertion vers l'emploi en est la déclinaison principale.
- Accompagner l'employeurabilité, l'attractivité de l'employeur, en tant que demandeur sur le marché du travail.
- Participer au développement de l'entrepreneuriat, la compétitivité et permettre le développement économique des entreprises du territoire, en particulier sur les secteurs en tension, et le conventionnement avec les intercommunalités, dans le cadre de leur délégation au Département de la mise en œuvre des règlements d'aide à l'immobilier d'entreprise en est la traduction majeure.

2. **PROJET DÉPARTEMENTAL D'INSERTION VERS L'EMPLOI 2023-2028**

Le Projet Départemental d'Insertion vers l'Emploi (PDIE) s'inscrit pleinement dans la Stratégie Départementale sur l'Emploi et le Schéma Départemental des Solidarités ; il définit plus particulièrement le parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA (BRSA) expérimenté en 2021 puis généralisé en 2022.

L'expérimentation 2021 s'appuie sur plusieurs faits marquants :

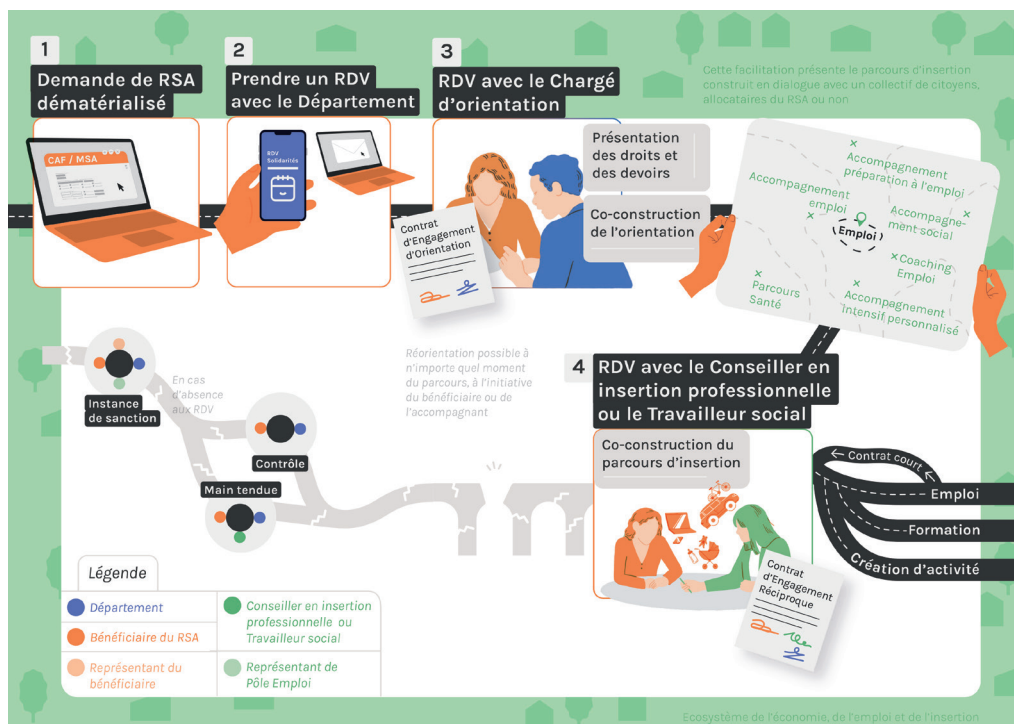
- **2019** : objectifs de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté sur la réduction des délais de traitement du suivi des bénéficiaires et sur « l'emploi d'abord »,
- **2019** : alerte des usagers sur des inéquités territoriales dans le traitement des situations et le parcours des bénéficiaires drômois,
- **2020** : crise sanitaire avec nécessité d'harmoniser les pratiques et d'accompagner le tout numérique.

Ainsi, suite à une expérimentation de 14 mois, la généralisation du nouveau parcours insertion des bénéficiaires du RSA est validée fin 2021. Cette généralisation a fait l'objet de plusieurs phases d'adaptation sur l'année 2022 (réorganisation interne, recrutements, formations, nouveaux outils, harmonisation des pratiques, nouveaux cahiers des charges des marchés publics, évolution des appels à projet) et sa mise en œuvre pourra être effective début 2023. Ce nouveau parcours plus fluide et facile à comprendre a été co-construit avec les usagers, les institutions et partenaires de l'insertion et de l'emploi. Cette approche et ces méthodes s'inscrivent également dans la préfiguration du service public de l'insertion et de l'emploi.

Le nouveau parcours s'articule autour de deux grandes évolutions :

- systématiser la mise en place de rendez-vous physiques avec les BRSA tout au long du parcours, et pour le premier dans les 15 jours qui suivent l'entrée dans le dispositif,
- mettre en lien les entreprises qui recrutent avec les publics en recherche d'emploi, à travers une approche globale et intégrée tant au sein du service développement économique et insertion que des prestataires du Département.

Ces deux grands changements doivent permettre une plus grande réactivité dans l'accompagnement des bénéficiaires, notamment les plus proches de l'emploi, et des entreprises, grâce à des méthodes et des outils plus adaptés aux demandes et aux évolutions sociétales : usager acteur de son parcours, circulation rapide et sécurisée de l'information, liens plus directs aux entreprises, coaching intensif, immersion et insertion par l'activité économique, mise en réseau, développement de la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), mais aussi des parcours adaptés pour les bénéficiaires plus éloignés de l'emploi.



Le PDIE est fondé sur les 3 enjeux de la stratégie départementale pour l'emploi :

- Renforcer l'employabilité des personnes et permettre l'accès à l'emploi pour tous les publics à travers des parcours adaptés aux personnes et à leurs situations ;
- Accompagner l'employeurabilité, l'attractivité de l'employeur, en tant que demandeur sur le marché du travail.
- Participer au développement de l'entrepreneuriat, la compétitivité et permettre le développement économique des entreprises du territoire, en particulier sur les secteurs en tension.

5 objectifs se dégagent :

- 1 OBJECTIF N°1 : GARANTIR UN DIAGNOSTIC PERSONNALISÉ, EFFICACE ET HARMONISÉ**
- 2 OBJECTIF N°2 : FACILITER LES TRAJECTOIRES D'INSERTION RAPIDES ET SIMPLIFIÉES VERS L'EMPLOI**
- 3 OBJECTIF N°3 : RENFORCER LA REMOBILISATION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA**
- 4 OBJECTIF N°4 : PARTICIPER À LA LEVÉE DES FREINS**
- 5 OBJECTIF N°5 : IMPULSER LA DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL GLOBAL**

3. LES OBJECTIFS

1 OBJECTIF N°1 **GARANTIR UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ, EFFICACE ET HARMONISÉ**

Pour assurer une meilleure efficacité du parcours d'insertion, il est important de structurer un accompagnement permettant de prendre en considération la situation globale de chaque bénéficiaire du RSA, d'individualiser les parcours et d'adapter au mieux les réponses qui lui sont apportées en fonction de ses besoins et des ressources du territoire. Dans une volonté affichée de réduction des sanctions, ces évolutions doivent toujours s'accompagner d'un rappel aux droits et devoirs des BRSA dans une relation plus humaniste et plus équitable.

L'ORIENTATION : PREMIÈRE ÉTAPE DU PARCOURS

La première étape est le premier rendez-vous dans les 15 jours suivant l'entrée dans le dispositif du RSA. Il s'agit d'un rendez-vous physique personnalisé avec un Chargé d'orientation, agent du département, et fixé par l'utilisateur par le biais de l'outil numérique « rendez-vous insertion ». Le bénéficiaire a le choix de planifier l'horaire et le lieu de l'entretien. Ce rendez-vous est confirmé par un SMS et un rappel.

Ce premier entretien se déroule en 5 phases :

- présentation des droits et devoirs liés au RSA,
- réalisation du diagnostic personnalisé dans l'objectif du « Dites-le nous une fois »,
- en co-construction avec l'utilisateur, définition de l'orientation et de son conseiller insertion professionnelle ou travailleur social,
- validation du Contrat d'Engagement d'Orientation, remplacé d'ici la fin du PDIE par l'outil de suivi de parcours « Carnet de bord »,
- positionnement du RDV avec le conseiller insertion professionnelle ou le travailleur social, qui devra également d'ici la fin du PDIE être effectué sur l'outil « rendez-vous insertion ».

A tout moment durant le parcours, à l'initiative du BRSA, de son conseiller insertion professionnelle ou du travailleur social ou du Département, il est possible de demander une réorientation, soit par un RDV avec un chargé d'orientation, soit à l'issue d'une instance de « rupture de parcours ».

FOCUS **RÉDUCTION DES DÉLAIS DE PRISE EN CHARGE ET D'ORIENTATION**

Indicateurs nombre de rendez-vous en moins de 15 jours et nombre d'orientations en un mois et moins.

Cibles 100 % des BRSA ont un rendez-vous en moins de 15 jours et 100 % des BRSA orientés en un mois maximum.

LA LUTTE CONTRE LA FRAUDE

S'assurer que les bénéficiaires du RSA respectent les règles pour obtenir l'allocation est une exigence forte pour conforter le bien-fondé de l'aide du Département vis-à-vis de ceux qui en ont réellement besoin. Naturellement, l'ensemble des contrôles réalisés notamment ceux susceptibles d'aboutir à des sanctions préserveront la capacité des personnes concernées à disposer d'un espace d'échange contradictoire.

- **renforcement du dispositif de lutte contre la fraude et de contrôle pour s'assurer de la mise en œuvre du juste droit en augmentant la mobilisation d'une équipe dédiée au contrôle**



FOCUS

LUTTE CONTRE LA FRAUDE ET CONTRÔLE DU JUSTE DROIT

Indicateurs nombre de contrôles et nombre de sorties du dispositif dont part des retours à l'emploi et part des indus frauduleux sur les indus constatés.

Cible augmentation du nombre de contrôle de 20 % : 800 contrôles du juste droit/an, soit 4 800 sur le mandat.

L'articulation efficace des services du Département et de la Caisse d'allocations familiales permettra la récupération systématique des indus (oubli de déclaration de ressources...) et application d'amendes pour les fraudeurs reconnus (fausses déclarations...). Le cas échéant ces indus seront récupérés sur les autres aides dont bénéficie l'allocataire (APL...) dans le respect des revenus minimums dont il a besoin pour vivre.

- **remboursement systématique des indus et application d'amendes pour les fraudeurs reconnus**

Indicateurs taux de récupération des indus et taux d'application d'une amende.

Cible récupération de 100 % des indus et application d'amende dans 100 % des cas de fraude avérée.

2 OBJECTIF N°2 FACILITER LES TRAJECTOIRES D'INSERTION RAPIDES ET SIMPLIFIÉES VERS L'EMPLOI

LES VOIES D'ORIENTATION : 2^E ÉTAPE DU PARCOURS

La deuxième étape du parcours consiste à enclencher le suivi avec un conseiller insertion professionnelle ou un travailleur social.

Un des freins majeurs à la sortie rapide du parcours d'insertion repose sur la difficulté, pour le bénéficiaire, à rester mobilisé de manière active et continue dans son projet. Pour réduire la durée globale du parcours d'insertion, il est donc important de cibler les « temps morts » pendant lesquels les bénéficiaires ne sont pas accompagnés. Ainsi, pour renforcer les trajectoires d'insertion rapides et simplifiées vers l'emploi, les formes traditionnelles d'accompagnement évoluent et d'autres, nouvelles, se mettent en place après avoir été expérimentées en 2021.

Les différentes voies d'orientation possibles sont au nombre de 6.

- Le coaching emploi est adapté aux personnes les plus motivées par un retour à l'emploi rapide. Elles bénéficient ainsi de RDV hebdomadaires pendant 4 mois et d'envoi d'annonces d'emploi ciblées.
- L'accompagnement emploi concerne 30 % des BRSA suivis par Pôle emploi.
- L'accompagnement intensif personnalisé est une prestation proposée par des groupements réunis au sein de Pôles territoriaux de coopération économique (PTCE) qui activent les différents outils à leur disposition et ainsi accompagnent le franchissement progressif de différents paliers (ACI, EI, missions intérim).
- L'accompagnement de préparation à l'emploi est confié à des prestataires de service, sélectionnés pour leurs compétences dans la connaissance de certains publics, tant dans leur sociologie que dans la particularité de leurs statuts (agriculteurs, travailleurs non salariés, artistes, gens du voyage, personnes en errance) ou encore dans le renforcement d'outils de remobilisation et d'immersion en entreprise.
- L'accompagnement social concerne 30 % des BRSA connus et suivis par ailleurs par les travailleurs sociaux du Département. Quand cela est possible, ils activent, en lien avec Pôle emploi, l'accompagnement dit global permettant une approche double à la fois professionnelle et sociale, ou encore la démarche référent de parcours.
- L'accompagnement santé quant à lui permet un accompagnement renforcé pour des personnes rencontrant des difficultés physiques ou psychiques et qui pourront bénéficier de dispositifs adaptés à leur situation (changement de statut : RQTH, travail adapté, AAH).

Le conseiller insertion professionnelle ou le travailleur social et le bénéficiaire s'accordent sur les objectifs du parcours et sur le contenu du contrat d'engagement réciproque (CER). Ce dernier fixe, les objectifs, les étapes à venir et la durée de l'engagement.

Indicateurs nombre de personnes orientées par typologie d'orientation, taux de retour à l'emploi durable et délai de sortie du dispositif.

Cible orientation des nouveaux entrants (un tiers/un tiers), augmentation de 50 % du taux de sorties positives (dont emploi durable) pour les BRSA orientés vers les SAPP, au moins 25 % des nouveaux entrants dans le dispositif RSA sortis dans l'année.

LES RUPTURES DE PARCOURS

Le Département a une exigence forte quant à l'engagement des bénéficiaires du RSA pour retrouver un emploi : dans le cas où les bénéficiaires cesseraient leurs démarches de recherche d'emploi, rappel systématique des droits et devoirs à toutes les étapes du parcours, repérages réguliers des situations, rendez-vous de remobilisation en proximité.

Les ruptures de parcours sont repérées par l'absence aux RDV, la non signature d'un CER, le non respect des objectifs et échéances fixés, ou encore un projet qui ne semble pas viable.

Dans ce cadre, trois instances sont mises en place. La première a été imaginée et construite avec les usagers, les deux autres ont pour objectif de prévenir les sanctions et de remettre rapidement le bénéficiaire dans une dynamique d'insertion.

Toutes trois s'appuient sur un rappel des droits et devoirs liés au versement du RSA.

- La main tendue est une instance de médiation associant le bénéficiaire du RSA, son conseiller insertion professionnelle ou le travailleur social et le représentant du Département. Elle favorise le dialogue et la communication pour envisager une reprise de parcours sereine. L'issue peut être une réorientation ou la définition de nouveaux objectifs.
- Les contrôles, à l'initiative du Département, concernent des bénéficiaires dits « perdus de vue », notamment lorsqu'ils sont suivis par pôle emploi, ou encore les travailleurs non salariés pour lesquels une analyse d'activité s'avère nécessaire pour vérifier la viabilité du projet entrepreneurial.
- En cas d'absence à l'une de ces deux instances, le bénéficiaire est convoqué en « équipe pluridisciplinaire », seule instance habilitée à acter les sanctions (en sus de la commission des fraudes déléguée à la CAF).



FOCUS

REMÉDIATION AVEC LES BÉNÉFICIAIRES POUR PRÉVENIR LES SANCTIONS ET LA FRAUDE

Indicateurs nombre de mains tendues organisées et part de BRSA rencontrés suite à rupture de parcours.

Cible 100 % des BRSA rencontrés suite à rupture de parcours.

3 OBJECTIF N°3 RENFORCER LA REMOBILISATION DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA

Les conseillers insertion professionnelle ou travailleurs sociaux doivent pouvoir s'appuyer sur des actions de remobilisation. L'objectif est de mutualiser, optimiser, rendre lisible l'ensemble des actions, tant du droit commun que du PDIE, de différents dispositifs d'insertion, ou encore d'acteurs majeurs de l'emploi, la formation et l'insertion. Pour cela, le PDIE s'appuie sur le travail engagé dans le cadre de la préfiguration du Service public de l'insertion et de l'emploi. Les appels à projets bisannuels sont amenés à évoluer en appels d'offres ; ils doivent venir compléter une offre de service déjà importante et une contractualisation ciblée est sans doute à formaliser avec Pôle emploi et la Région.

L'offre de service du Département répond prioritairement aux objectifs de positionnement des BRSA au plus près d'une dynamique d'accès à l'emploi ; l'accompagnement des bénéficiaires du RSA doit permettre de pouvoir facilement s'intégrer dans le monde du travail. Il s'agit de développer l'employabilité au regard de l'offre d'emploi locale.

LA CONNAISSANCE DES FILIÈRES EN TENSION ET LA SENSIBILISATION AUX MÉTIERS

Pour faciliter l'insertion professionnelle des BRSA, il est nécessaire de travailler avec les employeurs du territoire, une attention particulière est apportée aux filières en tension. La découverte de métiers est encouragée et le soutien aux actions est accompagné.

Indicateurs nombre d'évènements d'information / sensibilisation organisés et nombre de filières mises en avant.

Cible 5 évènements filières par an, soit 30 sur le mandat.

L'ACCOMPAGNEMENT RENFORCÉ

Le Département renforce l'accompagnement des usagers sur le principe personne n'est inemployable avec le double accompagnement professionnel et social, ou encore l'approche référent de parcours pour les situations complexes.

FOCUS
▶ ACCOMPAGNEMENT ASSURÉ CONJOINTEMENT
PAR UN CONSEILLER INSERTION PROFESSIONNELLE
ET UN TRAVAILLEUR SOCIAL

Indicateurs nombre de personnes accompagnées par conseiller dédié et reporting pôle emploi.

Cible 15 % des suivis assurés par les travailleurs sociaux du Département sont fléchés sur le dispositif.

LE SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT

Le Département est engagé dans le développement de l'activité économique du territoire, notamment dans l'accompagnement des démarches entrepreneuriales des bénéficiaires du RSA. Les bénéficiaires au statut de travailleurs non salariés sont aidés dès la création de leur entreprise, puis dans le développement de leur activité et dans sa stabilité. Il s'agit de maximiser les chances de réussite des projets en accompagnant différentes dimensions de la démarche entrepreneuriale : modèle économique, stratégie, ancrage territorial, recherche de financement... Le territoire est ainsi maillé de structures apportant ce soutien : prestataires ciblés par le Département ou encore le réseau des plateformes initiative liées par conventions avec le Département.

Indicateur nombre de sorties du dispositif pour viabilité du projet.

Cible 25 % de sorties du dispositif pour viabilité du projet/an.

L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET LES CONTRATS AIDÉS

La loi inclusion du 14 décembre 2020 fixe le cadre des parcours d'Insertion par l'Activité Economique (IAE) en le simplifiant, le fluidifiant ce qui permet le développement de nouvelles structures sur le territoire et de diversifier le type de poste proposé en IAE, ouvrant de belles perspectives de parcours dans l'IAE. Cette étape de retour à l'emploi progressive est primordiale pour les personnes les plus éloignées de l'emploi et participe à la consolidation d'un projet professionnel.

Le Département est engagé avec l'Etat par une convention d'objectifs et de moyens qui fixe annuellement le nombre d'ACI et de PEC financés par le Département, et dont les places sont fléchées pour des BRSA.

Par ailleurs, le Département accompagne les structures de l'IAE dans leur projet d'installation, d'évolution, d'agrandissement ou de modernisation, dans la mesure où les projets s'inscrivent en résonance avec les métiers en tension du territoire.

Indicateurs nombre de BRSA orientés vers un ACI, nombre de personnes en emploi durable post ACI, montant des subventions allouées et nombre de structures bénéficiaires.

Cibles 270 BRSA recrutés en ACI/an, soit 1 620 sur le mandat et 35 % de BRSA en emploi durable post ACI, 10 structures soutenues dans leurs projets d'investissement/an, soit 60 sur le mandat.

LES CLAUSES D'INSERTION PROFESSIONNELLE

La clause d'insertion professionnelle est un outil intéressant d'insertion par l'activité économique. Inscrites dans les marchés publics comme une obligation, elles permettent à nos bénéficiaires éloignés de l'emploi de bénéficier d'heures de travail ; une partie du travail généré par un marché public leur étant réservé. Le Département exemplaire en la matière dans ses propres marchés, co-finance pour l'ensemble des acheteurs publics du territoire drômois des postes de « facilitateurs » dont la mission est d'accompagner les acteurs publics à développer les clauses d'insertion professionnelle et les entreprises à recruter les publics bénéficiaires.

Indicateurs nombre d'heures clausées générées/réalisées, nombre de sorties en emploi durable.

Cible 50 000 heures générées/an, soit 300 000 heures sur le mandat.



OBJECTIF N°4 PARTICIPER À LA LEVÉE DES FREINS PÉRIPHÉRIQUES EN AYANT UNE OFFRE LISIBLE ET DE PROXIMITÉ

Les thématiques identifiées : les freins sociaux visent toutes les difficultés dites « périphériques » ou non-professionnelles (transport, logement, santé...) qui entravent le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi.

Le travail réalisé dans le cadre de la préfiguration du service public de l'insertion et de l'emploi et une enquête de 2022 de pôle emploi dressent le classement suivant :

- Numérique 58 %,
- Santé 23 %,
- Mobilité 21 %,
- Précarité financière 18 %,
- Contraintes familiales telles que la garde d'enfant 12 %,
- Maîtrise des savoirs de base (dont illettrisme) 12 %,
- Difficultés administratives et juridiques 7 %,
- Logement 7 %.

LA MUTUALISATION DE L'OFFRE DE SERVICE

Les appels à projet bisannuels, amenés à évoluer en appels d'offres, doivent venir compléter une offre de service déjà importante tous dispositifs d'insertion et d'emploi confondus. Le Département s'appuie sur l'outil numérique « Dora » pour recenser sa propre offre de service et s'appuie sur la dynamique de préfiguration du service public de l'insertion et de l'emploi pour enclencher la mutualisation des offres d'insertion et de levée des freins grâce à cet outil.

Indicateurs nombre de conseillers insertion professionnelle ou travailleurs sociaux utilisateurs de l'outil, nombre d'actions recensées et taux.

Cible 100 % des conseillers insertion professionnelle ou travailleurs sociaux utilisateurs et 100 % des actions recensées via l'outil.

LA PRISE EN COMPTE DES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ

Les problématiques de santé étant de plus en plus un frein pour l'accès à l'emploi des bénéficiaires, notamment celles liées à la santé psychique, le Département propose :

- un accompagnement spécifique dès l'entrée dans le dispositif d'insertion,
- la remontée dans l'outil de partage DORA, de l'ensemble des offres d'insertion mises en place par les partenaires du territoire,
- des aides financières individuelles,
- l'accompagnement vers le juste droit (RQTH, AAH),
- le renforcement du droit commun.



FOCUS

CONSEILLER INSERTION PROFESSIONNELLE EXPERT
DES PROBLÉMATIQUES DE SANTÉ DÉDIÉ DÈS L'ENTRÉE
DANS LE DISPOSITIF RSA

Indicateur nombre de personnes orientées.

Cible 100 personnes orientées/an , soit 600 personnes sur le mandat.

LE PACK RETOUR À L'EMPLOI ET LES AIDES À LA SUBSISTANCE

Pour compléter l'offre de levée des freins, la mobilisation d'aides individuelles doit pouvoir prendre le relais.

Il convient de distinguer deux types d'aides, le pack retour à l'emploi fléché sur le dépannage ponctuel permettant d'accéder à un entretien d'embauche ou à un emploi (1^{er} mois d'abonnement de transport en commun, achat d'un vélo, frais de garde d'urgence, achat d'un équipement professionnel...) et les aides à la subsistance ou d'urgence régies par le règlement du Département (accès à des soins dentaires, prothèses auditives...).

Indicateur nombre d'aides allouées par typologie.

Cible 300/an – pack retour à l'emploi, soit 1 800 aides sur le mandat et 100/an – aides à la subsistance, soit 600 aides sur le mandat.

5 OBJECTIF N°5 IMPULSER LA DYNAMIQUE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL GLOBAL

S'il est important de préparer les bénéficiaires à l'emploi, il l'est tout autant de sensibiliser les employeurs aux spécificités du public BRSA, et de déconstruire si besoin certaines représentations. Par ailleurs, le Département s'adapte à l'évolution des problématiques sociétales en apportant de nouvelles modalités de fonctionnement et de coopération entre les acteurs afin de permettre le décroisement des dispositifs et d'accroître le lien entre les acteurs de l'économie, de l'emploi et de l'insertion.

LE LIEN AUX ENTREPRISES ET L'ACCOMPAGNEMENT DU DÉVELOPPEMENT DE LEUR VOLET RSE

Grâce à la délégation par les intercommunalités drômoises de l'aide à l'immobilier d'entreprise (AIE), le Département est en contact régulier avec les entreprises. L'AIE permet de soutenir les projets d'installation ou d'agrandissement des entreprises et le calcul de l'aide est lié aux prévisions d'embauche en CDI-ETP et un bonus est mis en place pour les encourager à recruter les personnes les plus éloignées de l'emploi.

La rencontre avec ces entreprises permet de leur présenter les pistes sur lesquelles elles peuvent s'engager pour favoriser l'insertion (immersions, méthodes de recrutement alternatives, clauses d'insertion professionnelle, etc.).

Indicateur nombre d'emplois créés avec le bonus AIE.

Cible 60 BRSA recrutés avec le bonus AIE/an, soit 360 sur le mandat.

LES RÉSEAUX DES ACTEURS DE L'EMPLOI ET DE L'INSERTION

Le Département, chef de file des solidarités et de l'insertion joue un rôle majeur pour favoriser la mise en synergie des acteurs, encourager, participer à des événements de promotion des métiers et de jobdating en mobilisant tout à la fois les bénéficiaires du RSA, les acteurs de l'insertion et les entreprises.

Indicateurs nombre de jobdating en lien avec les filières prioritaires et taux de participants recrutés.

Cible 10 jobdating/an, soit 60 sur le mandat dont 100 % en lien avec les filières prioritaires, 10 % des participants recrutés.



LE DÉPARTEMENT

HÔTEL DU DÉPARTEMENT
26 Avenue du président Herriot
26026 Valence Cedex 9
Téléphone : 04 75 79 26 26

ladrome.fr    